

Services mobiles sans contact : lancement d'un forum par Luc Chatel

Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du gouvernement, a lancé aujourd'hui le premier « forum des services mobiles sans contact ». Il souhaite ainsi encourager le développement de la technologie NFC (Near Field Communication) qui permet d'effectuer des échanges de données à courte distance entre un mobile et un lecteur sans contact. Ce grand projet industriel, avec des applications multiples dans les services de la vie quotidienne, la distribution, les transports... répondra aux nouveaux besoins et au confort des consommateurs, en transformant le téléphone mobile en un véritable portefeuille électronique, capable d'offrir de nouveaux services de paiement, de transport, de fidélité. Ce marché sera amené à croître considérablement et les analyses indiquent ainsi qu'un tiers des mobiles vendus dans le monde devraient être équipés d'une puce sans contact en 2011 et qu'à cette date, le marché des transactions devrait représenter 34 milliards de \$.

Devant de tels enjeux, le forum, lancé à l'initiative de Luc Chatel, a pour objet de rassembler l'ensemble des industriels concernés et des associations de consommateurs, pour qu'ils étudient et proposent des solutions aux questions techniques, réglementaires et économiques liées à la mise en œuvre des services mobiles sans contact. Pour accompagner le développement de cette innovation, le secrétaire d'État à l'industrie et à la consommation a annoncé le lancement d'un appel à projet spécifique avant la fin de l'année pour soutenir les innovations et la création de services multiples dans ce secteur.

L'installation de ce forum a enfin été l'occasion pour Luc Chatel de saluer la création de l'Association française du sans contact mobile (AFSCM) par l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile. Elle permettra de proposer un guichet unique et opérationnel à l'ensemble des interlocuteurs en matière de services mobiles sans contact. Le dossier de presse est en ligne sur : www.minefe.gouv.fr